

## KIRIBATI

**Dates des élections:** 12 et 19 janvier 1983

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les sièges électifs au Parlement à la suite de sa dissolution anticipée le 10 décembre 1982. Des élections générales avaient eu lieu auparavant en mars-avril 1982.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de Kiribati, l'Assemblée (*Maneaba ni Maungatabu*), comprend 36 représentants élus et un représentant nommé de la communauté Banaban; le mandat de tous ces députés est de 4 ans. En outre, le Procureur général est membre d'office s'il n'est pas déjà élu à l'Assemblée.

### **Système électoral**

Tout citoyen de Kiribati âgé de 18 ans au moins et résidant dans une circonscription électorale a le droit de vote aux élections législatives. N'ont pas le droit de vote les personnes qui purgent une peine d'emprisonnement d'au moins 12 mois, les malades mentaux et les personnes coupables de fraude électorale.

Les listes électorales sont révisées une fois tous les quatre ans avant les élections générales. Le vote n'est pas obligatoire.

Les électeurs âgés de 21 ans révolus sont éligibles à 1 Assemblée. Ne sont pas éligibles, les ressortissants d'un Etat étranger, les personnes occupant un emploi ou une fonction publique liés à l'élection, et les condamnés à mort.

Les candidats doivent être présentés par trois électeurs inscrits dans la même circonscription.

Les membres de l'Assemblée sont élus dans 23 circonscriptions comprenant un, deux ou trois sièges, à la majorité absolue des voix (ou à la majorité simple s'il y a ballottage). En cas de vacances survenant pendant la législature, des élections partielles ont lieu dans les trois mois.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

Le Parlement a été dissous par anticipation en décembre 1982 à la suite d'un vote de défiance à l'égard du Gouvernement. Les élections précédentes - les premières depuis l'accession de Kiribati à l'indépendance le 1<sup>er</sup> juillet 1979\* - avaient eu lieu fin mars-début avril 1982.

\* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XIV* (1979-1980), pp. 23-24.

En l'absence de partis politiques, les 191 candidats se sont tous présentés sous l'étiquette d'indépendants. Le jour du scrutin, deux ministres du Cabinet sortant figuraient parmi les 10 membres qui avaient perdu leur siège à l'Assemblée.

Le 17 février, l'élection présidentielle fut gagnée par M. Ieremia T. Tabai. Le jour suivant, M. Tabai entamait son troisième mandat et nommait un nouveau Cabinet.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	<b>25011</b>
<b>Votants</b> . . . . .	19995 (75,9%)